



QUEL CAP POUR LE DOMICILE ? DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Le soin et l'accompagnement à domicile sont des activités d'avenir au sein de notre secteur privé non lucratif. Les dispositions introduites par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et la loi de modernisation de notre système de santé en témoignent. Elles placent l'enjeu du maintien à domicile au centre des réformes. Dans ce contexte, le secteur du domicile connaît une mutation qui l'amène vers davantage de coopération et de mutualisation pour une offre plus adaptée à la situation des personnes.

Les axes prioritaires sont la coordination à travers les SPASAD, les plateformes territoriales d'appui, la régulation de l'offre avec la réforme des SAAD, mais aussi la prévention avec l'installation des conférences des

financeurs. Au travers d'un regard croisé entre les réformes amorcées et leur mise en œuvre en cours sur le terrain, cette formation apportera un éclairage sur les choix stratégiques à effectuer et fournira des réponses concrètes et novatrices sur le déploiement opérationnel. Il s'agira également d'identifier les prérequis nécessaires à une conduite du changement réussie.

Comment s'y préparer, comment y faire face, comment anticiper les évolutions ? Telles sont les questions auxquelles les différents intervenants proposeront des réponses pour permettre aux gestionnaires d'identifier les leviers d'action à mobiliser sur les territoires.

OBJECTIFS

- Appréhender les évolutions attendues de l'offre de service à domicile
- Se préparer à des collaborations transversales
- Explorer de nouvelles formules d'accompagnement à domicile
- Identifier les stratégies de gestion pour une optimisation des ressources

CONTENU

État des lieux et perspectives d'évolutions des services à domicile

Actualité du développement de l'offre à domicile
Les évolutions du cadre juridique et réglementaire de la politique de maintien à domicile : lois et réformes en cours
Les articulations avec les autres acteurs du domicile
Les opportunités de rapprochement et les complémentarités à développer

La diversification et la coordination de l'offre de services à domicile

Structuration d'une offre de services diversifiée et décloisonnée - aide et soins, médico-sociale et sanitaire
L'enjeu de la prévention et son financement
Les SPASAD et les SAAD
Les plateformes territoriales d'appui
Les solutions pour les aidants
Points de vigilance et enjeux en termes organisationnel, de gestion et de pratiques professionnelles (outils, cartographie des métiers, etc.)
Freins et plus-values pour les bénéficiaires, les professionnels et les financeurs

Les évolutions en matière de gestion : le défi de la performance

CPOM et EPRD
Généralisation des tableaux de bord de l'ANAP
Les enjeux en matière d'activité

| | |
|---|-----------|
| 30 novembre 2016 de 9h à 17h Paris FIAP - 30, rue Cabanis - 75014 316 € par personne 1 jour 01 53 98 95 03 formation@fehapp.fr | Janvier |
| | Février |
| | Mars |
| | Avril |
| | Mai |
| | Juin |
| | Juillet |
| | Août |
| | Septembre |
| | Octobre |
| | Novembre |
| | Décembre |

Prérequis

Bonne connaissance du secteur du domicile et de ses publics

PUBLICS

- Administrateurs
- Directeurs
- Infirmiers coordinateurs

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques
- retours d'expériences
- échanges et mutualisation

INTERVENANTS

- Conseillers techniques
- Directeurs de structures médico-sociales

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1er juillet 2015

Inscription

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

À réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

Tarif des formations « INTER* »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif peut être appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle suivi partiellement est dû dans sa totalité.

Annulation ou report du fait du centre de formation

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

Annulation du fait du stagiaire

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée. Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10

jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Facturation

À l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

Formation en « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

Litige

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

* Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.